



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 14 mars 2024 à 18h00
Procès-Verbal

Le Conseil Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 14 mars 2024, à 18h00, dans Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 8 mars 2024 et affichée le vendredi 8 mars 2024.

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT (jusqu'à la délibération n°10), Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Olivier CABRERA, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, France LABRO, Régis MAUTRÉ, Jean-Marc BARDI, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Marcella MICHEL, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT (à partir de la délibération n° 7), Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Yvonne KUCEJ

Excusés : Bernadette GOIN-DEMAY, Denis POYET, Stéphane HAMELIN, Valérie CHANTEFORT

Absents : Stéphane GARCIA, Philippe MOUSNY, Thibaut RENAUD, Nicole HUBERT (jusqu'à la délibération n° 6), Philippe DEBROYE

Absents excusés avec pouvoir :

Yann GALUT à Irène FELIX (à partir de la délibération n°11)
Patrick BARNIER donne pouvoir à Yvonne KUCEJ
Constance BONDUELLE donne pouvoir à Hugo LEFELLE
Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES
Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
Catherine MENGUY donne pouvoir à France LABRO
Alain BOUQUIN donne pouvoir à Catherine PALLOT
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI
Joël ALLAIN donne pouvoir à Olivier CABRERA
Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Renaud METTRE
Justine SINGEOT donne pouvoir à Marcella MICHEL
Elisabeth POL donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Valérie CHAPAT
Mélanie CELEGATO donne pouvoir à Richard BOUDET
Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOIN
Annie JACQUET donne pouvoir à Bernard DUPERAT

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme FELIX :

Bonjour à celles et ceux que je n'ai pas eu la possibilité de saluer, et je vous propose que nous débutions nos travaux.

Nous avons des excusés et pouvoirs, Patrick BARNIER à Yvonne KUCEJ, Constance BONDUELLE à Hugo LEFELLE, Pierre-Henri JEANNIN à Céline MADROLLES, Magali BESSARD à Frédérique SOULAT, Yannick BEDIN à Corinne TRUSSARDI, Catherine MENGUY à France LABRO, Alain BOUQUIN à Catherine PALLOT, Mustapha MOUSALLI à Nadia NEZLIOUI, Joël ALLAIN à Olivier CABRERA, Marie-Hélène BIGUIER à Renaud METTRE, Justine SINGEOT à Marcella MICHEL, Élisabeth POL à Ludwig SPETER-LEJEUNE, Urbain NTARUNDENGA à Valérie CHAPAT, Mélanie CELEGATO à Richard BOUDET, Gaëlle FLEURIER-LEFORT à Marie-Christine BAUDOIN et Annie JACQUET à Bernard DUPERAT.

Je vous propose de désigner Marc STOQUERT comme secrétaire de séance.

Il n'était pas dans notre Agglomération, mais je voudrais cependant commencer ce Conseil Communautaire avec un petit mot en mémoire de Bernard ROUSSEAU qui nous a quittés ce week-end. Avec sa silhouette de grand marcheur, nous reconnaissons tous à Bernard son autorité bienveillante. C'était un débateur exigeant, qui savait donner du temps à l'argumentation contradictoire. Parce que pour lui, la pensée de l'autre n'était jamais médiocre. C'était un amoureux de la ruralité et des marais de Bourges, un artisan de la coopération et des partenariats. C'était un défenseur et un bâtisseur de l'intercommunalité, parce qu'il était convaincu qu'elle apporte à la vitalité des territoires et, peut-être plus encore à ses yeux, parce qu'elle impose de quitter ses certitudes pour aller à la rencontre des autres et bâtir des projets communs.

Bernard était aussi un ami assez généreux et assez clairvoyant pour qu'au moment où des chemins se séparent, nous ne perdions pas son amitié. Il a laissé sa marque à la commune de Pigny, aux Terres du Haut Berry, une belle intercommunalité – notre voisine –, au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) et, avant cela, au Pays de Bourges. Pour Bourges Plus, c'est une force d'avoir des intercommunalités voisines créatives, bien portantes, exigeantes. Et je voulais, en début de ce Conseil Communautaire, en mon nom et en votre nom à tous, saluer sa famille, saluer les élus de Pigny, les élus des Terres en Haut Berry, et leur adresser nos profondes condoléances.

Si vous le voulez bien, je vous demanderai de respecter une minute de silence en sa mémoire.

- Hommage à M. Bernard ROUSSEAU -

Ancien Maire de Pigny et Ancien Président de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry

- Minute de silence -

Alors, quelques informations pour ouvrir ce Conseil. D'abord, quelques dates pour nous permettre de nous retrouver à différentes occasions.

La première, elle vient bientôt, c'est le 23 mars prochain : la Nuit du Polar vient à Bourges, nous l'avons empruntée à Châteauroux pour cette année, avec l'idée qu'elle puisse venir de façon alternée à Châteauroux et à Bourges. C'est un événement nouveau pour notre Agglomération et pour la Ville de Bourges ; nous l'avons monté en complicité avec les éditions La Bouinotte, éditions locales qui sont importantes pour le Berry. J'espère que celles et ceux qui y participeront passeront un excellent moment.

Le 16 avril, nous invitons l'ensemble des habitants de l'Agglomération qui le souhaitent à une réunion publique de présentation du projet de la Maison de l'Agglo que nous suivons avec Bruno FOUCHET ; et nous lancerons, à peu près au même moment, des visites du bâtiment – aujourd'hui en friche – de l'ancienne Maison de la Culture, pour que celles et ceux qui ont la curiosité de voir ce qu'il y a aujourd'hui derrière les murs, mais aussi ce que nous allons pouvoir inventer pour la suite puissent faire ces visites. Alors, elles se feront en tout petit comité pour des raisons de sécurité, mais c'est une façon de faire en sorte que progressivement, les habitants de l'Agglomération s'approprient ce projet qui est là pour eux. Et évidemment, le 16 avril, le Maire de Bourges nous accueille gentiment dans sa mairie : nous serons heureux de vous accueillir avec les élus de vos communes et les citoyens de vos communes qui le souhaiteront.

Le 23 avril, vous le savez, le Printemps de Bourges démarre à Bourges. Vous le verrez dans les délibérations, nous sommes de plus en plus un partenaire significatif du Printemps de Bourges et la soirée principale que Bourges Plus organise sera le 25 avril. Nous ciblons à cette occasion les acteurs de la culture et ceux de la santé, puisqu'il nous paraît important aussi de valoriser auprès des acteurs de la santé les grands événements de notre territoire.

Nous continuerons le 25 mai avec la manifestation d'ouverture de la Faites de l'Écologie, qu'Évelyne SEGUIN suit en notre nom. Ce sera donc le démarrage dans les jardins de l'Hôtel de Ville, avant de diffuser dans les différentes communes de l'Agglo cet événement de la Faites de l'Écologie, qui est monté lui aussi avec la Ville pour ce qui concerne Bourges et vos communes pour ce qui concerne le parcours à travers l'Agglomération.

Début mai, nous sommes sollicités pour une belle manifestation à Marmagne autour du vélo. Nous verrons comment nous pouvons répondre à cela.

Et puis le 7 juin, nous lancerons l'édition 2024 de Bourges Contemporain avec Jean-Louis (SALAK), avec cette fois un circuit qui, et c'était notre engagement, ira jusqu'à Mehun-sur-Yèvre.

Voilà, ceci avant un événement – mais il est un peu trop tôt pour vous en parler – autour de l'eau, que nous prévoyons cet été.

Vous avez aussi sur votre table un dépliant qui fête les 40 ans du Service Archéologie. Alors, on va parler de 40 ans à un autre moment dans la soirée, mais là, c'est du Service Archéo que nous vous parlons, avec un dépliant qui montre combien ce service, finalement, a contribué à la découverte et à la mise en valeur de richesses patrimoniales sur l'ensemble des communes de notre Agglomération.

Voilà pour la partie festive et événementielle.

J'ajoute un autre événement que nous organisons le 28 mars prochain, pour présenter aux entreprises du bâtiment et des travaux publics de l'Agglomération nos grands projets, mais aussi ceux de nos partenaires, en particulier des bailleurs et de la SEM pour ce qu'elle fait chez nous et pour notre compte, parce qu'il nous paraît important dans cette période où il y a un certain nombre de doutes, je pense, dans le secteur du bâtiment, que de montrer – et je pense que la présentation que nous fera Richard BOUDET dans quelques instants nous l'illustrera

– que notre établissement apporte aussi du travail, du chiffre d'affaires, et donc de l'emploi dans le domaine du bâtiment sur notre territoire.

Je voulais partager avec vous un certain nombre d'événements dont nous ne sommes pas les organisateurs, mais que nous accompagnerons avec beaucoup d'intérêt.

Demain, l'inauguration à l'INSA du bâtiment Simone Veil – je vais vous citer toute une série d'événements concernant l'enseignement supérieur –, donc bâtiment qui a été rénové au cours des derniers mois ; puis le 4 avril, les 10 ans de l'INSA comme école d'ingénieurs, ce ne sont pas les 10 ans de l'école d'ingénieurs à Bourges puisqu'elle a plus de 20 ans. Et puis je reviens de Blois, où le Conseil d'administration de l'INSA se tient alternativement avec Bourges, aujourd'hui c'était à Blois, où l'extension blaisoise inscrite dans le cadre du Contrat de plan État-Région a été présentée et l'extension berruyère, elle, le sera d'ici la fin de l'année, ce qui veut dire qu'on a une école d'ingénieurs qui est encore en belle dynamique.

J'ai signé tout à l'heure un courrier commun avec le lycée agricole du Subdray et la Chambre d'agriculture, un courrier que nous adressons ensemble à l'Institut agro ; l'Institut agro, c'est l'ensemble des écoles d'agronomie, de grandes écoles d'agronomie à l'exception de Paris. Nous avons rencontré la directrice générale de l'Institut agro à l'occasion du Salon de l'agriculture donc il y a une quinzaine de jours, avec le Président GANGNERON et le directeur du lycée agricole M. DUFRAISSE, et nous avons convenu à l'issue de cet échange avec la direction générale de l'Institut agro d'un échange de courrier pour se tracer ensemble des perspectives de coopération qui vont permettre au lycée, nous l'espérons, de développer son pôle d'enseignement supérieur post-BTS, et qui pourrait même aller plus loin puisque l'Institut agro nous dit son envie de travailler avec nous sur un campus délocalisé d'école d'ingénieurs, pour une échéance qui reste encore à préciser mais c'est une première étape qui est stimulante.

Et puis je voulais le signaler, parce que vous allez le voir dans le prochain magazine en commun, l'ouverture de la classe santé au lycée Alain Fournier. C'est un projet Éducation nationale qui a eu lieu au mois de janvier dernier. Nous faisons témoigner les acteurs et nous espérons que cela contribuera, avec de nombreuses autres actions, à mobiliser des jeunes de notre territoire sur les études de santé.

Voilà pour ces quelques éléments que vous allez retrouver ; j'espère qu'au mois de juin, nous pourrons vous présenter une feuille de route enseignement supérieur. En tout cas, c'est la feuille de route aussi que j'ai donnée à notre direction.

J'ajoute, mais je crois que je l'avais annoncé au dernier Conseil, vous êtes toutes et tous invités à la réunion de présentation du projet Capitale Européenne de la Culture, dont nous sommes co-organisateurs avec la Ville, le Département et la Région, le samedi à la Maison de la Culture de Bourges à 19 heures. Merci.

Et pour terminer sur la partie enseignement supérieur et recherche, je voulais vous dire que nous avons aussi eu des premiers contacts avec le Pôle de compétitivité VEGEPOLYS, en présence de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre d'agriculture et des représentants du Crédit Agricole. Ils nous font penser qu'il y a là des opportunités à saisir et que nous pourrions aussi établir des modalités de travail en commun. L'intérêt est d'accompagner les entreprises du secteur de l'agro-transformation dans leur développement et d'aller chercher dans ce pôle de compétitivité, qui est notamment implanté sur Angers et sur Clermont-Ferrand, des parrainages, des accompagnements, des possibilités de monter des dossiers, y compris sur France 2030, pour les entreprises de ce secteur.

Enfin, je voudrais terminer par quatre sujets d'actualité pour ce qui nous concerne, parce que je crois que c'est important qu'on partage les événements et, parfois, les étonnements ou les situations difficiles qui peuvent nous être soumises.

Le 23 février dernier, au petit matin, les équipes de la direction de l'eau ont été alertées par l'arrêt de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre à partir du captage de la Geneste 2 que nous ne maîtrisons pas. Il est maîtrisé par le SMAERC, syndicat qui en délègue la gestion à un opérateur privé. Et l'astreinte ne répondait pas. Ce qui veut dire qu'on était en situation de crise pour l'approvisionnement de Mehun. La direction, et notamment la cheffe de service, a pris immédiatement la décision de mettre en route l'interconnexion que nous avons établie avec Mehun, ce qui fait que les Mehunois n'en ont rien vu, n'en ont rien su, mais que nous avons eu à ce moment-là la certitude que l'investissement est important. Et donc quand on met 4 M€ dans un investissement d'interconnexion, on se demande tout le temps : « Est-ce que j'ai bien fait ? Est-ce qu'on a pris la bonne décision, Marc STOQUERT et moi et quand nous en avons délibéré ensemble ? ». Je pense qu'il est important de vous dire que le 23 février au matin, nous avons eu la certitude que nous avons pris la bonne décision.

Je voulais aussi, concernant l'eau, vous dire qu'il a beaucoup plu ces derniers temps et qu'à l'évidence, cela nous fait une détente bienvenue sur les ressources locales. Je voulais vous dire aussi, parce que nous nous approvisionnons aussi sur la Loire, que même si on n'en a pas l'impression parce que la Loire est grosse – j'étais à Orléans et à Paris cette semaine –, le débit de la Loire est important mais le barrage de Naussac qui soutient l'étiage de la Loire n'est encore rempli qu'à 49 % à ce jour. Il y a à peu près 90 millions de mètres cubes. En moyenne à cette époque, – l'an dernier, le niveau était très bas – mais en moyenne à cette époque, il y a 150 millions de mètres cubes à Naussac. Je le dis parce qu'il ne faut pas que chacun pense que nous sommes à l'abri des difficultés en matière d'approvisionnement en eau, malgré les pluies importantes que nous avons eues. Nous ne sommes qu'à 49 % aujourd'hui, j'ai vérifié tout à l'heure, de remplissage de la retenue de Naussac.

Deuxième sujet qui nous mobilise beaucoup ces derniers temps et notamment d'ailleurs avec le PETR dont Alain (MAZE) nous parlera dans un instant, c'est la question de l'artificialisation future des sols. Et dans ce dossier,

nous sommes partagés, j'allais dire, entre le vice et la vertu. La vertu, nous sommes vertueux, qui est notre affirmation qu'il faut cesser de consommer des terres comme nous en avons consommé jusque-là. Et puis le vice, le souhait de défendre notre territoire pour qu'il ne soit pas plus mal traité que des territoires voisins. C'est-à-dire que nous soyons à la fois vertueux, mais vertueux sans naïveté. Nous y avons, avec nos collègues du PETR, avec Alain (MAZE), avec Franck (BRETEAU), avec d'autres –avec Hugo (LEFELLE) – passé beaucoup d'énergie ces derniers temps. Nous avons obtenu une chose importante : que l'État reconnaisse comme étant d'intérêt national les développements futurs de MBDA et donc acte un quota pour ces industries qui soit un quota national et qui ne soit donc pas décoté dans notre quota local. C'est doublement positif, et d'ailleurs je pense que le ministre de la Défense, le ministre des Armées présent aujourd'hui dira aussi des choses à cet égard, mais c'est doublement important, d'abord parce que ça marque l'ambition de l'État et de l'industriel pour notre territoire, ensuite parce que ça nous laisse dans le quota qui sera le nôtre et qui reste encore à préciser - il y a une réunion importante demain à la Région à ce sujet -, ça laisse les possibilités de maintenir une industrie, mais aussi une activité économique quelle qu'elle soit, équilibrée sur notre territoire. Et c'est à cela que nous œuvrons, quand je vous parlais de VEGEPOLYS par exemple et des pôles de compétitivité sur l'agriculture tout à l'heure, c'est la capacité d'emmener ces différentes facettes du développement économique de notre territoire et je crois que c'est un travail important.

Autre sujet, parce que là aussi ce sont des informations qui méritent d'être partagées. L'État, dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) sur les mobilités, a prévu un budget pour l'aménagement de carrefours sur la rocade de Bourges, avec deux carrefours qui sont ciblés, mais sans doute un seul qui sera fait dans le meilleur des cas : le carrefour de la route de Nevers, derrière l'hôpital, et le carrefour de la route de la Charité. Nous étions avant-hier avec Marie-Christine BAUDOUIN et Hugo LEFELLE à une première réunion de concertation organisée par l'État à Bourges. Les prochaines auront lieu le 28 mars à Saint-Germain-du-Puy, à l'espace Nelson Mandela à 18 h 30, puis à Bourges le 17 avril en mairie à 18 h 30. La consultation des habitants est ouverte aussi sur Internet. Je crois que c'est important de le faire savoir parce qu'il y a aussi peut-être des positions à prendre par rapport à cela. Sans que nous n'en ayons beaucoup débattu, ma conviction est que les deux ne se feront pas parce que les montants inscrits au CPER ne permettent – et de loin – pas de le faire, et que donc il faut réfléchir sur le bon arbitrage en matière d'utilisation de l'argent public.

Et dernier point d'actualité, je voudrais remercier Catherine PALLOT qui suit cela infiniment mieux que moi, mais c'est le travail sur le Contrat de Ville sur lequel nous aurons sans doute à revenir au prochain Conseil.

Et pour conclure, je voulais vous dire que nous pouvons quasiment acter, puisque vos communes en ont délibéré, le nouvel élargissement de nos compétences, puisqu'après la compétence sur la fibre que nous avons actée en tout début de mandat, vous avez acté par vos délibérations l'extension de nos compétences à une centrale d'achat intercommunale et aux ouvrages hydrauliques. Par ailleurs, nous avons élargi le périmètre des voiries communautaires. Je crois que ce sont des décisions qui montrent que nous savons être en mouvement dans un monde qui bouge, pour choisir à chaque fois le mieux placé pour agir, et quand c'est l'Agglo, nous le choisissons ensemble et je vous en remercie.

Voilà ces quelques mots que je voulais vous dire en introduction de notre Conseil.

Nous allons pouvoir passer aux délibérations. Je vous rappelle que les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires intéressés aux délibérations doivent se déporter et ne prendre part ni au débat ni au vote.

Madame la Présidente aborde l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

- 45 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Bureau Communautaire du jeudi 7 décembre 2023 :

Mme la Présidente soumet aux Conseillers Communautaires le procès-verbal de la séance du Conseil Bureau Communautaire du 7 décembre 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Bureau Communautaire du jeudi 8 février 2024 :

Mme la Présidente soumet aux Conseillers Communautaires le procès-verbal de la séance du Conseil Bureau Communautaire du 8 février 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Je vous propose d'approuver les procès-verbaux des Conseils Communautaires du 7 décembre et du 8 février qui vous ont été normalement soumis.

Y a-t-il des remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Approbation du projet de territoire PETR Centre-Cher

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. *d'approuver le projet de territoire du PETR Centre-Cher ;*
2. *d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.*

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX :

Alors, je l'ai cité déjà à plusieurs reprises dans mon propos préliminaire, nous devons approuver ce soir le projet du PETR Centre-Cher. Je vous rappelle, si vous ne l'aviez pas bien en tête, mais ce Pôle d'Equilibre Territorial Rural regroupe aujourd'hui notre intercommunalité, celle de La Septaine, autour de Baugy et Avord, celle des Terres du Haut Berry autour d'Henrichemont, Les-Aix-d'Angillon et Saint-Martin-d'Auxigny, celle de Fercher autour de Saint-Florent-sur-Cher, celle de Cœur de Berry autour de Méreau et enfin, Vierzon-Sologne-Berry qui, comme son nom l'indique, a Vierzon pour cœur. Notre PETR a adopté son projet de territoire. C'était une phase nécessaire pour ouvrir la négociation avec la Région Centre sur notre futur contrat régional de solidarité territoriale et sur la convention-cadre qui chapeaute ces contrats régionaux de solidarité territoriale communautaire et intercommunautaire. Vous avez eu communication de ce projet, mais si Alain (MAZE) le veut bien, je lui laisserai volontiers la parole pour qu'il nous en dise quelques mots.

M. MAZÉ :

Oui, merci, Madame la Présidente. Nous devons donc en effet dire ce que nous pensons de ce projet de territoire qui a été élaboré. Il permet de donner les orientations, mais aussi les actions que l'on doit identifier, et on doit identifier les priorités stratégiques et opérationnelles à l'échelle de notre PETR pour préciser quels projets on va conduire dans les années à venir. Le projet de territoire se décline dans les démarches et les actions qui sont portées par le PETR, à savoir le SCoT, les contractualisations, le Contrat local de Santé, le projet alimentaire territorial, et tout cela se traduira à travers des projets concrets qui seront portés par le PETR, mais aussi par les EPCI membres ou les partenaires que sont la Région ou l'État. On a eu une élaboration évidemment assez longue, mais cela s'est fait par l'intermédiaire d'une concertation et du dialogue pour partager tous les éléments du diagnostic qu'on pouvait avoir. Et puis on voulait faire attention à ne pas refaire une nouvelle étude qui serait longue et fastidieuse. Le PETR s'est donc appuyé sur les diagnostics, sur le travail qui était déjà réalisé à l'échelle de son territoire. Il y avait déjà des diagnostics au SCoT, pour le projet alimentaire territorial, le Contrat local de Santé et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, le PLUi, le projet de territoire et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). On a eu un certain nombre d'échanges et puis on a réussi à établir un document, que vous avez en annexe, document assez bien fait qui va nous permettre de travailler tous ensemble. Il s'articule principalement en trois défis et neuf orientations. Alors, je ne vais peut-être pas reprendre toutes les orientations mais je vais vous donner les défis. Le premier défi est : « Attirer, accueillir et fidéliser les communes » avec les actifs, en misant donc sur les qualités territoriales que nous pouvons avoir. Le deuxième défi vise à renforcer le rôle structurant du territoire, son rayonnement, son attractivité et son développement économique. Et enfin, le troisième défi sera d'organiser nos capacités collectives d'action publique territoriale pour fédérer nos forces communales et intercommunales. Chacune des orientations permet de décliner des actions concrètes qui vont nous permettre de travailler jusqu'à la fin du mandat et donner les orientations. Au début du prochain mandat. Dernière action dont on n'a pas eu le temps de parler, Bourges Capitale européenne 2028, puisque tant qu'on ne connaissait pas le résultat, il était difficile de l'intégrer. Maintenant, on est en train de travailler dessus et ce projet de territoire sera complété par rapport à cette action-là.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole complémentaires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Convention de partenariat entre le Printemps de Bourges et Bourges Plus pour l'édition 2024

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. *d'octroyer une subvention de 79 000 € à la SAS Printemps de Bourges pour la mise en œuvre des actions de promotion de l'Agglomération ;*
2. *d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec la SAS le Printemps de Bourges, et les actes s'y rapportant.*

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX :

La délibération suivante est une convention de partenariat entre le Printemps de Bourges et Bourges Plus pour l'édition 2024. Je vous l'ai dit en introduction, notre engagement auprès du Printemps de Bourges se renforce d'année en année et ce que nous vous proposons aujourd'hui est une subvention de 79 000 € à la SAS Printemps de Bourges pour la mise en œuvre des actions de promotion de l'Agglomération ; sachant que nous avons en complément quelques prestations que nous achetons, des espaces que nous achetons au Printemps pour recevoir nos partenaires – comme je l'ai dit tout à l'heure.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

3. Procédure interne de recueil et de traitement des signalements et désignation des personnes en charge de ce recueil et traitement

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'adopter la procédure interne de recueil et de traitement des signalements ;
2. d'autoriser Mme la Présidente à désigner par arrêté, en tant que personne en charge du recueil et du traitement des signalements, la cheffe du service juridique ainsi que la juriste conseil RH.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX :

Je vous soumetts une procédure interne de recueil et de traitement des signalements et de désignation des personnes en charge de ce recueil et de ce traitement. C'est une obligation que nous avons, comme employeurs dans un établissement public qui comprend une commune de plus de 10 000 habitants, de garantir parmi nos agents notamment, mais éventuellement parmi nos partenaires, celles et ceux qui seraient témoins de faits qu'ils considéreraient comme méritant une alerte ; que nous leur garantissons le traitement de cette alerte et l'anonymisation du traitement de celle-ci et la protection à leur égard, que cette alerte ait été finalement confirmée et justifiée ou qu'elle ne l'ait pas été car il faut pouvoir aussi se dire qu'on peut se tromper. Donc c'est une procédure qui vous est décrite, et je crois qu'il est important que comme employeurs, on ait aussi cette démarche-là, en espérant évidemment qu'elle n'ait pas lieu d'être mobilisée. Mais je pense qu'une société se porte bien quand elle se prévoit à elle-même ses propres garde-fous.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

4. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 8 février 2024

Le Conseil Bureau Communautaire a décidé :

- de prendre acte de la communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 8 février 2024 (Bureaux Communautaires du 11 janvier et 25 janvier 2024).

Interventions :

Mme FELIX :

Et puis je vous tiens informés des délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil. J'ai fait le calcul, nous avons octroyé au dernier Bureau Communautaire des garanties d'emprunt pour la réhabilitation de 444 logements sur l'Agglomération, ce qui n'est pas rien du tout. Alors, ce sont des réhabilitations d'ampleur variée, variable, mais néanmoins, je pense que cela montre à la fois l'importance de notre partenariat avec les bailleurs, mais aussi les engagements qui sont les leurs sur notre territoire. Et puis je vous signale la cession d'une parcelle sur le Moutet, c'est en fait une entreprise qui fait de la formation pour les métiers de la logistique qui va s'installer dans une petite enclave dont nous étions encore propriétaires à côté de la plateforme Carrefour. Je vous propose d'en prendre acte.

5. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire : compte-rendu. Marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT et leurs avenants pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant : information du Conseil Communautaire

Le Conseil Bureau Communautaire a décidé :

1. de prendre acte de la communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la date à laquelle le dernier compte-rendu, présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 8 février 2024, avait été arrêté ;
2. de prendre acte de l'information sur les marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT, pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant, depuis la date à laquelle le dernier compte-rendu, présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 8 février 2024, avait été arrêté.

Délibérations présentées par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

6. Reprise anticipée des résultats 2023

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver les résultats 2023, tels qu'annoncés dans la délibération, pour le budget principal et les budgets annexes ;
2. de procéder à leur reprise anticipée au BP 2024, étant précisé qu'en cas de différence constatée lors de l'établissement des comptes financiers uniques 2023, une régularisation interviendra lors de la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif ;
3. d'affecter le résultat définitif par délibération ultérieure après le vote du compte financier unique 2023.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET :

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération concernant les finances concerne la reprise anticipée des résultats pour l'année 2023. Comme nous en avons pris l'habitude, il est proposé d'intégrer les résultats de 2023 au budget primitif 2024. Ces résultats participeront ainsi à l'équilibre du budget 2024, sans attendre le vote du Compte Financier Unique (CFU), au mois de juin ; CFU qui remplacera le compte administratif et le compte de gestion. Ces résultats encore provisoires sont néanmoins attestés par le trésorier de Bourges Plus et ils sont susceptibles de varier d'ici l'examen du CFU – mais ce sera à la marge.

Nous avons quelque peu sous-estimé ces résultats lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). C'est bien normal car lors de la rédaction du rapport, l'exercice comptable 2023 n'était pas encore clos. Et puis il est plus agréable de présenter aujourd'hui une légère amélioration des résultats plutôt qu'une détérioration.

Vous pouvez constater à l'écran les écarts, budget par budget. Je ne citerai que les trois principaux : le budget principal, le résultat de clôture était anticipé à 2,5 M€ et vous voyez qu'il arrive à 3,6 M€ donc nous dégageons 1,1 M€ supplémentaires. Concernant le budget de l'eau, le DOB anticipait un résultat nul et finalement, nous dégageons 1,58 M€. Le budget de l'assainissement collectif, le résultat était de 1,49 M€, quand le DOB ne se prononçait pas non plus. Nous verrons donc tout à l'heure comment nous comptons affecter ces résultats. En attendant, vous constaterez déjà une sensible diminution des résultats disponibles sur ces trois budgets et en particulier pour le budget principal et sur l'eau. Il n'y a pas de quoi s'en inquiéter, car cela ne traduit pas un appauvrissement de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), car, au contraire, c'est la résultante d'une meilleure adéquation des ressources aux emplois, ceci dans un contexte où nos dépenses d'investissement ont progressé et où les conditions des marchés financiers se sont particulièrement dégradées en 2023.

En résumé, il a été choisi de prélever, comme vous le savez, sur le fonds de roulement plutôt que d'aller emprunter, sans oublier toutefois que 16 M€ ont été empruntés sur l'assainissement collectif au titre du solde de la STEP, tout en conservant le fonds de roulement de ce budget à peine inchangé. Autrement dit, l'emprunt pour la STEP n'a servi qu'à financer la STEP.

Nous préférons réserver le recours à l'emprunt à nos futurs investissements. Nous verrons tout à l'heure avec le budget primitif 2024 que nous aurons bien assez tôt l'occasion d'accroître notre dette.

Je vous propose maintenant de passer au vote de la délibération. Il vous est proposé d'approuver les résultats 2023 tels qu'annexés à la présente délibération pour le budget principal et les budgets annexes ; de procéder à leur reprise anticipée au BP 2024, étant précisé qu'en cas de différence constatée lors de l'établissement des comptes financiers uniques 2023, une régularisation interviendra lors de la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et d'affecter le résultat définitif par délibération ultérieure, après le vote du compte financier unique 2023.

Mme FELIX :

Merci. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- 46 présents -

Arrivée de Madame Nicole HUBERT

7. Vote des taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) pour 2024

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les taux pour 2024, comme suit :
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 25,89 % ;
 - Taxe foncière propriétés non bâties : 1,69 % ;
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00 % ;
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,68 %.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET :

La délibération suivante concerne le vote des taux, donc vote des taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) pour l'année 2024. Il est proposé de conserver les taux de fiscalité de 2023 et donc ceux annoncés au DOB : pour la CFE, c'est 25,89 % ; pour la TFNB, 1,69 % ; vous savez qu'on n'a pas de TFB dans notre EPCI ; ensuite, la THRS, 9,68 %.

Malgré cette reconduction des taux, nous tablons sur une augmentation des produits de 3,15 % par rapport au montant réellement perçu en 2023. S'agissant de ces recettes fiscales, le coefficient de revalorisation des bases de 3,9 trouve peu à s'appliquer car il impacte surtout les bases de la taxe foncière des propriétés bâties, taxe que nous avons décidé de ne pas lever. Ensuite, cette évolution de 3,15 tient surtout aux produits attendus en matière de CFE, de fraction de TVA remplaçant la Taxe d'habitation sur les résidences principales et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). S'agissant de la CFE, nous anticipons une progression des produits de plus de 5 %. Nous nous basons pour cela sur l'étude des entreprises dominantes de notre Agglomération. Notre territoire, sous cet angle de la CFE, semble toujours économiquement dynamique. S'agissant des fractions de TVA, si notre prévision repose bien sur les hypothèses de la Loi de Finances 2024, il faut d'ores et déjà nous préparer à devoir corriger à la baisse cette prévision en cours d'année, et ceci à double titre. Premièrement au titre de la révision à la baisse de la croissance 2024, estimation ramenée de 1,4 % à 1 % par le gouvernement, ce qui induit une baisse des recettes de TVA dans le budget de l'État cette année et donc de nos fractions de TVA pour 2024. Deuxièmement, au titre de 2023, puisque les recettes de TVA de l'État n'ont pas atteint le niveau attendu l'an dernier, nous subissons rétroactivement un prélèvement puisque notre fraction perçue en 2023 avait en réalité été établie sur des bases de recettes de TVA qui ne sont pas aujourd'hui confirmées, ceci représente 250 000 €.

Tout ceci valide ce que j'ai déjà dit lors du DOB, à savoir que l'équilibre du budget dépend dorénavant de la croissance économique nationale, bien plus que du développement local. Les informations communiquées par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) révèlent un produit supérieur de 566 000 €, établi, comme vous pouvez le voir, à 46 710 942 € à la place de 46 144 615 €.

Je vous propose donc de fixer les taux pour 2024 comme je vous l'ai énoncé.

Mme FELIX :

Je vous propose effectivement de voter ces taux, en remarquant que nous sommes sortis des variations annuelles, interannuelles de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour aller sur la variation interannuelle des montants de TVA perçus par l'État. Nous verrons dans la durée si c'est plus ou si c'est moins confortable, mais, en tout cas, c'est une réalité que nous avons face à nous.

Je vous propose de voter les taux. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

8. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de reconduire, en 2024, le taux de 10,45 %, pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), applicable sur l'ensemble des communes membres de Bourges Plus.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET :

Délibération suivante, c'est le vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2024.

Nous proposons de reconduire le taux voté en 2023, soit 10,45 %. Le projet de BP 2024 table sur un produit de 16,3 M€ et on a une dernière nouvelle qui est plutôt agréable qui porterait ce montant à 16,438 M€ exactement, soit un delta de + 138 000 €. Ce complément ne suffira pas à équilibrer le service au regard de la ventilation des charges, service qui reste déficitaire d'un peu plus d'1 M€. À titre d'information, le produit de TEOM qui permettrait d'atteindre l'équilibre serait de 17,7 M€, ce qui correspondrait à un taux de TEOM d'environ 11,2 % et nous avons voté à l'époque un taux de 10,45.

Mme FELIX :

Alors, que les choses soient claires, nous le votons à 10,45. Quand nous vous avons proposé ce taux avec le Bureau Communautaire, nous avons anticipé le fait qu'il ne couvrirait sans doute pas l'ensemble de la dépense en fin de période, mais que nous trouverions la capacité de compléter à partir de notre budget général, et c'est encore le cas. J'allais dire, on tient la trajectoire – sans excès – que nous avons prévue.

La deuxième remarque que je veux faire, c'est que les informations de dernière minute que Richard BOUDET vous a données nous conduiront à vous proposer une décision modificative ultérieurement, mais là ce que nous votons c'est bien un budget avec les chiffres que vous avez eus dans vos documents qui nous permettent de nous projeter sur l'avenir.

Donc je mets au vote ce taux de 10,45. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

9. Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP) - Ajustements au titre de l'exercice 2024

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la création des autorisations de programmes mentionnées dans la délibération ;
2. et de valider l'actualisation des AP/CP, conformément à l'état joint à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET :

Délibération suivante, autorisations des programmes/crédits de paiements (AP/CP), ajustements au titre de l'année 2024.

Il s'agit d'actualiser l'état des autorisations de programmes et des crédits de paiements en fonction des réalisations de 2023 et des projections 2024. Comme vous le voyez à l'écran, il est proposé de clôturer une autorisation de programmes, celle qui est relative à la sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre soldée à 4,3 M€ et d'en créer cinq nouvelles. La première : un fonds de concours aux communes DISC2 2024-2026 à hauteur de 4,6 M€ ; l'isolation du bâtiment du boulevard Foch à hauteur de 1,2 M€ ; la participation à la Véloroute V48 à hauteur de 600 000 € ; le matériel de gestion séparée des biodéchets à hauteur de 3,1 M€ ; le schéma directeur de l'eau à hauteur de 400 000 € ; et de procéder à certains ajustements d'autorisations de programmes existantes et en particulier celle relative à la construction du complexe sportif Lahitolle confiée à la SEM TERRITORIA qui nécessite un complément d'Autorisation de Programmes de 1,2 M€ afin d'y intégrer la valeur foncière à hauteur de 300 000 € et l'augmentation du coût du programme à hauteur de 900 000 €, ce qui fait un total, comme je vous l'ai précisé, de 1,2 M€. Vous pourrez noter également à l'écran la synthèse de l'échéancier prévisionnel des paiements, les années 2024 et 2025 sont particulièrement chargées en volume des crédits de paiements, étant précisé que tout notre budget n'est pas voté en AP/CP. Autrement dit, c'est une vision partielle de nos budgets d'investissement futurs. Manquent notamment le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), le Pôle d'échange multimodal et la Maison des Agglomérations, deux fois rien pour ainsi dire.

Mme FELIX :

Merci, Richard. Nous allons avoir un peu à travailler sur notre programme pluriannuel d'investissement. Franck BRETEAU.

M. BRETEAU :

J'avais deux questions. Boulevard Foch, nous sommes bien propriétaires ? En quoi consistent ces travaux de 1,2 M€ ? Et la deuxième question, je vois qu'il y a une AP/CP de 3 M€ pour la gestion des biodéchets, donc le changement des bacs, la distribution des composteurs... L'Agglomération fait quand même un gros effort là-dessus, alors ça fait rebondir sur le taux de 10,45 % pour la taxe des ordures ménagères. Peut-être qu'il faudrait envisager d'augmenter un peu parce que l'Agglo fait quand même de gros investissements pour pouvoir mettre à disposition des services aux habitants.

Mme FELIX :

Merci pour ces deux questions et merci à la commune de Trouy qui a accueilli récemment une session de sensibilisation pour les biodéchets. On tourne de commune en commune, donc les autres communes seront aussi mobilisées. Je sais qu'il y a eu ce soir-là, je crois, 89 composteurs qui ont été distribués : c'est à la fois remarquable et puis à la fois sans doute encore assez loin des 2 000 foyers truciens, quelque chose comme ça Monsieur le Maire ?

M. BRETEAU :

Non, plus que ça, on en est à 350 ce soir qui ont été distribués.

Mme FELIX :

Super, 350 distribués. Donc on a tous un travail de relais et de conviction à faire auprès des habitants. Alors, c'est vrai que c'est un investissement important de la part de l'Agglo que de mettre à disposition ces composteurs, et c'est un investissement important aussi que de former les gens en leur proposant des sessions de formation. Mais nous voulons que la mise à disposition de ces composteurs soit suivie réellement d'un usage de ces composteurs, que les gens se les approprient véritablement, parce que nous allons basculer – je le redis, je pense que vous l'avez tous en tête parce que nous l'avons déjà dit dans ce Conseil – au 1^{er} janvier 2025 à une seule collecte tous les 15 jours. Et donc il faut que les gens aient trouvé une façon de gérer leurs biodéchets, que ce soit par un compost individuel ou que ce soit par les points de collecte collectifs, pour que ce soit vivable pour tout le monde. Donc on a là un effort collectif très important, une évolution des pratiques, une évolution de nos comportements à partager. Parce que c'est quoi l'alternative ? L'alternative, c'est qu'on reste à une collecte par semaine et que du coup, budgétairement, le poids devienne insoutenable. Voilà, donc on fait effectivement ce gros investissement. Merci donc déjà à ceux qui ont accompagné ces programmes-là et à ceux qui vont le faire, c'est important.

Autre point, concernant le bâtiment mais Alain MAZE pourrait le dire mieux que moi, on a d'autres investissements qui sont devant nous en matière de déchets, d'une part pour le compostage à la fois des biodéchets, mais aussi de nos boues de station d'épuration avec un projet sur lequel il faut qu'on débattre et qu'on délibère, pour savoir si on va au bout ou pas, et puis avec un gros enjeu par rapport à l'incinération de notre poubelle verte, puisqu'aujourd'hui on est complètement dans les mains de ceux qui ont des incinérateurs et des vides de four et ça va être sans doute de plus en plus rare, et nous sommes en discussion avec nos voisins. On aura l'occasion de revenir vers vous par rapport à cela, mais ce sont aussi potentiellement des investissements importants à faire qui sont devant nous.

Concernant le bâtiment Foch, nous sommes effectivement propriétaires de Foch, à la différence du Prado où nous sommes locataires. C'est d'ailleurs pour ça que dans la façon dont nous nous projetons à l'avenir par rapport à la Maison de l'Agglo, nous garderons le bâtiment Foch, mais nous quitterons le bâtiment du Prado. Et à Foch, nous avons intérêt à travailler à l'isolation de ce bâtiment, l'isolation thermique, de façon à ce que nous puissions réduire notre besoin d'énergie et notre facture d'énergie à terme. Ce projet est à l'étude ; il est difficile et donc nous avons à y travailler ensemble.

M. BOUDET :

Je voudrais répondre à Franck BRETEAU concernant le taux de TEOM. C'était une décision que nous avons tous prise ensemble. C'était déjà une augmentation relativement importante et nous avons choisi de ne pas mettre plus de pression fiscale que cela concernant la situation des habitants aujourd'hui dans nos collectivités sur notre territoire. À nous après d'aller faire effectivement des choix concernant nos différents budgets pour pouvoir garder ce taux-là et remplir nos obligations en direction de la TEOM.

Mme FELIX :

Pour finir sur le compte administratif 2023, nous atterrissons à l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Au niveau du budget primitif, on est en déséquilibre là pour 2024, mais on l'était déjà en 2023 et puis finalement, on arrive à peu près à l'équilibre. Voilà, je ne sais pas jusqu'à quand on arrivera à tenir cet équilibre. Je ne vous promets pas qu'on arrive à le tenir durablement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération suivante.

10. Budget Primitif 2024 - Budget Principal et annexes

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget Principal en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 88 963 616,50 €
 - En investissement à : 50 105 242,59 €

Adopté à l'unanimité

2. d'approuver la création des chapitres opérations votées sur le budget principal présenté ci-dessous :
 - Chapitre opération 11101 – Foch – Travaux isolation thermique
 - Chapitre opération 26202 – Bio déchets
 - Chapitre opération 32102 – Participation véloroute v48

Adopté à l'unanimité

3. d'approuver la création d'une autorisation d'engagement pluriannuelle d'un montant de 5,2 millions d'euros pour le projet Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028, les crédits de paiements étant répartis comme suit :

2024	2025	2026	2027	2028
200 000	400 000	920 000	1 200 000	2 480 000

Adopté à l'unanimité

4. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe Archéologie Préventive équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 1 029 300,00 €
 - En investissement à : 0,00 €

Adopté à l'unanimité

5. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe Technopole Lahitolle équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 308 000,00 €
 - En investissement à : 3 911 000,00 €

Adopté à l'unanimité

6. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe Activités locatives assujetties à la TVA équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 1 533 800,00 €
 - En investissement à : 929 971,93 €

Adopté à l'unanimité

7. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe Parc d'activités du Moutet équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 2 488 798,67 €
 - En investissement à : 2 296 798,67 €

Adopté à l'unanimité

8. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe Parc d'activités aménagées à partir de 2019 équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 4 818,70 €
 - En investissement à : 0,00 €

Adopté à l'unanimité

9. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe Eau équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à : 14 857 568,81 €
 - En investissement à : 17 975 076,87 €

Adopté à l'unanimité

10. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement collectif équilibré en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à : 24 803 672,00 €
- En investissement à : 16 661 426,80 €

Adopté à l'unanimité

11. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement non collectif équilibré en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à : 193 870,00 €
- En investissement à : 6 652,00 €.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET :

Budget primitif 2024, budget principal et budgets annexes.

Nous abordons maintenant le budget primitif. Le budget qu'il vous est proposé d'approuver aujourd'hui est quasiment la copie conforme de ce qui vous a été présenté dans le cadre des orientations budgétaires. Je pense vous en avoir décrit les données essentielles lors du dernier Conseil Communautaire ; aussi, je vous épargnerai une nouvelle présentation qui pourrait être redondante. Alors, plutôt que d'effectuer une description détaillée du contenu, je m'arrêterai sur ce qu'il convient surtout de retenir à mon sens, en m'arrêtant sur ces points que je préciserai plus tard.

Premièrement, c'est un budget quasi conforme au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) et nous mesurerons les principaux écarts. Ensuite, c'est un budget qui confirme l'engagement dans Bourges Capitale Européenne de la Culture. C'est un budget dont les dépenses de fonctionnement vont au-delà de l'inflation prévisionnelle, sans préjudice sur le niveau de notre épargne brute. C'est un budget qui change d'échelle en matière d'investissement. C'est un budget qui doit alors recourir plus à l'emprunt. C'est un budget global, tous budgets annexes compris, de 159 M€. Et enfin, c'est un budget qui traduit la préoccupation environnementale de l'Agglomération – et là je laisserai la Présidente évoquer ce budget vert –.

La conformité au DOB. C'est un budget quasi conforme à notre Débat d'Orientations Budgétaires. Il n'y a guère que la différence entre les résultats estimés et les résultats réels qui explique les écarts et donc la différence des volumes budgétaires proposés. Je ne m'arrêterai que sur les trois budgets majeurs.

Le budget principal : nous dégageons fin 2023, 1,1 M€ de plus que ce que nous en avons estimé. Ce million supplémentaire, nous proposons de le conserver en fonctionnement, à titre de réserve « au cas où ». Et comme indiqué au DOB, nous fléchons 2,5 M€ sur le financement des investissements.

Concernant le budget de l'eau, le résultat est affecté pour environ un tiers à la réduction du recours à l'emprunt par rapport à ce qu'il avait été envisagé au DOB ; et pour les deux tiers restants, ils seront conservés en fonctionnement sans affectation de dépenses.

Concernant le budget de l'assainissement collectif, un tiers du résultat est fléchi sur un remboursement partiel de dettes de la station d'épuration. L'opération étant soldée, il est possible aujourd'hui d'ajuster définitivement la part financée par l'emprunt. Les deux autres tiers seront conservés en fonctionnement sans affectation de dépenses, toujours au cas où. Vous aurez noté que nous mettons sur chaque budget une partie du résultat en réserve de fonctionnement, comme je vous l'ai dit, au cas où ; ces « au cas où » ne sont pas qu'une provision par prudence excessive. En effet, ces « au cas où » pourraient se concrétiser sur le budget principal par un besoin de financement pour rembourser une partie des fractions de TVA dont nous avons parlé tout à l'heure dès 2024 et pour constituer un début de réserve pour notre échéance Bourges Capitale Européenne de la Culture de 2024.

Sur le budget de l'eau, il s'agira de faire face à une éventuelle nouvelle diminution des consommations d'eau et financer des contrôles de plus en plus poussés sur la qualité de notre ressource. Enfin, sur l'assainissement collectif, dont l'équilibre est le plus contraint du fait du poids de la STEP, ce million en fonctionnement sera le bienvenu si les consommations baissent également ou s'il faut financer en urgence des interventions sur nos réseaux.

L'engagement dans Bourges Capitale Européenne de la Culture. La délibération comporte bien l'approbation d'une autorisation d'engagement de 5,2 M€ pour Bourges Capitale Européenne de la Culture. Qu'est-ce qu'une autorisation d'engagement ? C'est tout simplement l'équivalent d'une autorisation de programmes, mais cette fois en fonctionnement. Autrement dit, c'est la traduction de notre budget, de l'accompagnement de Bourges Plus sur ce projet. Nous aurons le suivi comptable de cet engagement dans le budget chaque année. À charge pour nous de trouver le financement correspondant à cet échéancier chaque année, échéancier qui vous est présenté. Pour notre échéance 2024, 200 000 € sont bien inscrits au BP 2024 : il ne restera plus qu'à trouver 5 M€ les quatre années suivantes. On comprend mieux ici la stratégie que j'indiquais tout à l'heure, à savoir de commencer à mettre en réserve de fonctionnement ce que nous pouvons, afin d'avoir un tour d'avance chaque année pour financer l'échéance de l'exercice d'après.

Cette stratégie ne tiendra qu'au prix d'un recours à l'emprunt plus important, non pas pour financer BCEC en fonctionnement – nous ne pouvons pas emprunter pour du fonctionnement – mais il faudra emprunter chaque année plus qu'avant afin de consommer moins d'épargne brute pour en conserver suffisamment pour notre

engagement des années suivantes ; bien entendu, les recettes exceptionnelles que nous pourrions percevoir seront affectées prioritairement à BCEC en complément. Car finalement, 5,2 M€, c'est à peu près le niveau annuel de notre autofinancement : les consacrer à BCEC plutôt qu'à nos propres investissements, c'est admettre de substituer de l'emprunt à cet autofinancement pour les financer.

Fonctionnement. Une progression au-delà de l'inflation prévisionnelle sans préjudice sur le niveau de notre épargne brute. Quelques mots sur la section de fonctionnement. Sur le budget principal, comme nous l'annonçons au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), nous pouvons présenter une amélioration de l'autofinancement prévisionnel parce que nous prévoyons une progression de nos recettes de fonctionnement supérieure à celle de nos dépenses. C'est donc l'évolution favorable de notre fiscalité qui en est à l'origine. Malgré la stagnation de la fiscalité que l'on réserve aux communes à travers les attributions de compensation aux communes et à l'État dans le cadre de fonds de péréquation, nos charges progressent de +3,60 %, ce qui est supérieur à l'inflation prévisionnelle estimée à 2,50 en 2024.

Cette comparaison avec l'inflation prévisionnelle n'est pas anodine puisque la loi de programmation des finances publiques prévoit pour les collectivités locales une trajectoire de 2 %, soit concrètement une inflation à -0,50 puisqu'elle est estimée à 2,50 – 2,50 moins 2, ça fait moins 0,50. Sans que cela soit pour autant un objectif individuel, force est de constater que nous n'y sommes pas. Plusieurs raisons à cela : cette inflation prévisionnelle n'est pas celle retenue dans notre projet de budget, notamment en matière d'énergie et de dépense d'ordures ménagères, mais aussi parce qu'outre Bourges Capitale Européenne de la Culture, nos dépenses de fonctionnement progressent sensiblement à destination de l'attractivité de notre territoire, notamment l'enseignement supérieur et le tourisme. Sans oublier les charges de personnel prévues en augmentation de 3 %. Tant que nos produits évolueront plus vite que nos charges, il n'y a pas à s'alarmer outre mesure. Il faudra simplement veiller à l'avenir à ce que ce différentiel d'évolution entre charges et produits perdure. Mais au vu de l'ampleur de nos projets d'investissement et de la conjoncture économique morose aujourd'hui, la maîtrise de nos charges devra être une préoccupation pour nous.

Sur le budget de l'eau, c'est globalement une évolution identique des charges et des produits prévisionnels. L'inflation réelle est plus fortement ressentie sur ce budget, du fait du poids de l'énergie. Il conviendra de surveiller l'évolution des volumes facturés, car ils ont diminué en 2023 – ce qui peut être aussi une bonne nouvelle, cela veut dire que l'on consomme plutôt moins d'eau, mais pour les finances ce n'est pas terrible.

Mme FELIX :

Pour les finances, c'est un défi.

M. BOUDET :

Le budget de l'assainissement collectif demeure le plus tendu. Le coût de l'énergie pèsera aussi plus fortement sur ce budget, ainsi que le produit de traitement, mais aussi et surtout les charges financières de l'emprunt mobilisé pour la STEP progresseront très significativement puisque nous entrons en rythme de croisière de remboursement. L'augmentation des tarifs de 5 % que nous avons votée permet de stabiliser le niveau d'autofinancement, même si elle ne suffit pas à faire progresser les produits plus que les charges en pourcentage.

Un changement d'échelle en investissements. Nous entrons dans une nouvelle ère en matière d'investissements. Le premier graphique à l'écran illustre déjà la progression constante de nos dépenses d'investissement réalisées depuis 2020, même en neutralisant la STEP. Vous voyez qu'en 2020, sur le compte administratif, on était à 11 M€, et que sur le compte administratif 2023, ce qui est projeté, en fait, c'est 29 M€, plus la STEP. Donc les dépenses du budget principal ont pris une nouvelle ampleur, de même la part des autres budgets a également nettement augmenté sous l'effet des réalisations en matière d'eau potable.

Pour le budget primitif 2024, nous resterons sur cette même tendance, avec 10 M€ de dépenses supplémentaires par rapport au budget primitif 2023. Vous voyez que nous passons de 39 M€ à 49 M€. C'est à ce point considérable que nos dépenses d'équipement par habitant ont désormais atteint le niveau moyen des agglomérations, quand en 2021 nous n'investissions quasiment que la moitié de la moyenne nationale. Et le projet de budget primitif 2024 qui vous est proposé pour le budget principal représentera le double de la moyenne nationale si, bien entendu, 100 % des prévisions sont réalisées mais comme vous savez que ce n'est jamais le cas, on n'arrivera pas à ce chiffre-là. C'est d'autant plus considérable que ce ratio n'intègre pas les subventions d'équipement versées, subventions d'équipement dont font notamment partie nos divers fonds de concours versés aux collectivités de notre Agglomération, au Département, aux bailleurs sociaux : subventions qui représentent un poste important de notre budget, à savoir 12 M€.

Un recours à l'emprunt plus significatif. Alors, si nous sommes prêts à investir plus, il faut l'être aussi à emprunter plus. Et nous le pouvons aujourd'hui. Vous le savez, notre faible endettement nous distingue des autres EPCI. Notre capacité de désendettement est forte. La dette par habitant du budget principal ne représente que le quart de la moyenne des Communautés d'Agglomération. Nous avons donc de la marge. On mesure alors aujourd'hui cet atout conservé quand il nous faut aujourd'hui investir. À l'écran, nous voyons l'illustration de ce recours accru à l'emprunt. Tout d'abord, sur le budget principal, quant au BP 2023 7,6 M€ d'emprunts prévisionnels finançant l'investissement, ce sera quasiment 13 M€ en 2024. Nous parlons de BP (Budget Primitif), pas de CA (Compte Administratif) : nous le verrons plus tard dans un autre Conseil Communautaire. Cette augmentation est due à la progression des dépenses et au moindre fonds de roulement disponible fin 2023. L'équilibre de la section est complété essentiellement par les subventions, qui seront à optimiser de plus en plus. Nous voyons que nous projetons pratiquement 14 M€ de subventions.

Le budget de l'eau qui s'est fortement désendetté depuis plusieurs années devra lui aussi commencer à se réendetter mais de façon très marginale, au regard de ses capacités financières.

En revanche, pour l'assainissement collectif, nous avons veillé à ne pas recourir à l'emprunt. Il s'agira, pendant quelques années encore, de désendetter ce budget tout en conservant un niveau d'investissement suffisant. C'est ce qui est proposé en portant le niveau des investissements de 2,4 M€ à 2,8 M€.

Un budget consolidé de 159 M€. Si vous ne devez retenir qu'un chiffre du BP 2024, je vous propose celui-là : 159 M€. C'est le montant des dépenses réelles consolidées avec les budgets annexes, tous budgets confondus. Ce montant est à comparer aux 147 M€ votés au BP 2023, un delta donc de 12 M€, la progression étant essentiellement due aux dépenses d'investissement. Près de 117 M€ pour le budget principal, 19 M€ pour le budget de l'eau et plus de 15 M€ pour l'assainissement collectif. S'agissant de l'eau, notez qu'il y a autant de dépenses de fonctionnement que d'investissement, ce qui montre l'effort considérable réalisé sur cette compétence. Un budget de 159 M€ composé d'environ deux tiers de charges de fonctionnement et un tiers de dépenses d'investissement, et dont le financement est en partie assuré par 7 M€ de résultats antérieurs et de 17 M€ de recours à l'emprunt – mais comme vous le savez, si nous réalisons 100 % des investissements programmés. L'encours de cette dette consolidée, si le budget est réalisé à 100 %, augmenterait de 13 M€, ce qui représenterait une progression de 25 % et ce qui resterait acceptable au regard de notre capacité de désendettement.

Je vais donc céder maintenant la parole à Mme la Présidente qui va vous parler de l'introduction du budget vert.

Mme FELIX :

Alors, merci beaucoup d'abord, Richard (BOUDET). Vous le voyez, on peut travailler sereinement. Ce qu'on a essayé de faire et que nous allons je pense devoir faire de plus en plus puisque la loi va nous y inviter, c'est de nous interroger sur la nature de nos dépenses et savoir si elles concourent ou non à remplir les objectifs de décarbonation, donc qu'elles n'aggravent pas les émissions de gaz à effet de serre, de façon à ce que nous puissions participer aux trajectoires pour le climat du pays, de l'Europe et du monde. Et donc pour faire ce travail, on a pris les services cette année d'un cabinet d'études en complément de deux personnes que je veux remercier, très investies, l'une auprès de Gilles METTI au niveau de la Direction des Finances, Mme POMMIER et l'autre dans la Direction de l'Environnement, Anthony FRISON, qui était en charge du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et qui a aussi beaucoup travaillé là-dessus, avec leurs collègues des différentes directions parce qu'on a eu besoin de partager avec les différentes directions la lecture de ce qu'il y avait derrière les chiffres dont vient de vous parler Richard (BOUDET), pour voir si on était capables de classer les dépenses, d'avoir un avis sur la dépense en matière d'impact carbone.

Donc la méthodologie qui nous a été proposée, c'est une méthodologie de l'Institut de l'économie pour le climat, « I4CE » en jargon anglais, et on a traité non pas la totalité du budget, mais un certain nombre d'items qui nous paraissaient significatifs et qui représentent 37 % du total de notre budget. Vous avez dû prendre connaissance de cela. Je trouvais intéressant qu'on en partage quelques grands axes. Nous avons traité de la Direction des Usages Numériques, du Bâtiment et de l'Habitat, de la Voirie, de l'Environnement – ce qui dans notre classification à nous veut dire les déchets ménagers –, du plan vélo et des eaux pluviales.

Vous le voyez, sur la direction des Usages numériques, le code couleur est assez simple, c'est comme les feux sur la voie publique : quand c'est vert, c'est que ça va bien ; quand c'est rouge, c'est que ça ne va pas bien ; quand c'est jaune, c'est que cela demande un peu d'approfondissement et quand c'est gris, c'est qu'on considère que ça n'est ni bien ni mal. Si notre codification en matière d'usages numériques est très rouge, finalement, ou au mieux neutre, c'est essentiellement parce que nous ne disposons pas aujourd'hui d'une stratégie numérique responsable, c'est-à-dire que nous n'avons pas écrit à quelle échéance nous remplaçons les matériels ; c'est ça qui est le plus impactant, c'est l'achat des matériels finalement, c'est le nombre de fois où on renouvelle les téléphones, les ordinateurs et autres outils. Ce résultat nous invite à écrire, et avec la direction je crois qu'on a partagé ce constat, quelle est notre stratégie, comment nous améliorons la durée de vie de nos matériels, de façon à ce que nous puissions progressivement verdir nos dépenses en matière d'usages numériques. La partie grise comprend tous les logiciels qui ne sont considérés comme ni rouge ni vert, un peu structurellement et à défaut d'aller plus loin dans l'analyse de la consommation associée à ce numérique.

Le deuxième item que nous avons travaillé et qui là, pour le coup, est nettement plus vert, c'est le bâtiment et l'habitat. Nous intervenons en matière d'habitat pour la rénovation de l'habitat privé, et c'est essentiellement de la rénovation thermique donc là, c'est de la dépense verte. Nous accompagnons les bailleurs sociaux aussi pour de la rénovation, mais surtout pour de la reconstruction, avec des normes qui sont des normes exigeantes puisque nous n'apportons un financement – en tout cas dans le cadre de notre nouveau programme, de notre nouveau règlement financier – que pour des bâtiments qui sont conformes à la norme RE2020, comme on dit, c'est-à-dire la norme la plus récente, et donc c'est vert. Il peut y avoir des situations défavorables : ce sont les situations où l'habitat, où le bâtiment vient en extension urbaine. Et à ce moment-là, cette bonne note, je dirais, est atténuée du fait qu'on est en extension urbaine et que cela a un impact qui est considéré comme moins favorable. Autre point positif, c'est l'origine certifiée de notre électricité, que nous avons en groupement de commandes avec le SDE et qui est certifiée 100 % renouvelable, ce qui nous fait aussi des points. J'ai tout à l'heure, et je remercie les directions qui m'ont donné ces informations, vérifié : il s'agit bien d'énergie renouvelable.

Le sujet suivant : là, on retrouve du rouge, c'est la partie de la voirie. Est considéré comme favorable ou neutre l'entretien d'une voirie, parce que faire durer une voirie ça n'est pas négatif ; en revanche, les extensions, elles, sont colorées de rouge, et comme nous avons là un montant assez important que nous allons apporter à la construction de la rocade, ça vire au rouge. Mais nous aurons à partir de l'an prochain des montants plus conséquents qui viendront sur la voirie, en accompagnement du bus à haut niveau de service, et donc nous pouvons espérer progressivement avoir un impact meilleur en matière de voirie.

Concernant les déchets : on l'avait déjà regardé l'an dernier, je ne sais pas si vous vous souvenez, c'était les tous premiers tâtonnements que nous avons eus sur ce budget vert lors de 2023. Nous avons constaté que le choix que nous avons fait de mettre fin à l'enfouissement de l'essentiel de nos déchets était un choix vertueux, même si nous pensons qu'on peut faire encore mieux aujourd'hui, mais c'était un choix vertueux qui nous avait fait basculer du rouge au vert une grande part de notre dépense en matière de déchets ménagers, donc ça, c'était vraiment très bien. Ce qui reste défavorable, c'est la part – mais qui va se réduire – des trajets pour le transport de nos déchets qui se fait avec des véhicules thermiques. Et comme les déchets, c'est à la fois la façon dont on les traite, mais aussi la façon dont on les collecte, forcément on a une part qui demeure tant qu'on est en véhicule thermique. Je vous rappelle que pour le ramassage des déchets, on est avec du gaz, du biogaz pour l'essentiel et, sur Mehun-sur-Yèvre, avec des carburants biologiques aussi, du diesel à partir d'huile de colza. Nous sommes là sur quelque chose qui est beaucoup plus vertueux.

Et puis notre plan vélo est vert. Là, il n'y a pas de problème, on est à 100 % favorable et comme il pèse lourd dans notre budget 2024, puisqu'on a concentré un certain nombre d'itinéraires sur cette année 2024, ça nous fait là un apport très positif.

Et puis enfin, en matière d'eaux pluviales, on a aussi essayé de regarder comment est-ce qu'on pouvait colorer nos dépenses. On n'a pas très bien su le faire pour une grande partie, mais là aussi une des règles qui a été proposée est de considérer comme défavorable, quand bien même on est sur une fonction utile, mais de considérer comme défavorable à partir du moment où on était sur des extensions urbaines puisqu'on vient en fait consommer du foncier, et en revanche favorable à chaque fois que dans notre budget eaux pluviales on vient en végétalisation d'espaces, c'est-à-dire en décélération de l'évacuation de l'eau dans le territoire, et puis en neutre quand on est sur le renouvellement d'un certain nombre de réseaux.

Et au total, ça n'est pas parfait, mais sur ces items-là, tout n'a pas été codifié et nous avons une cotation honorable voire assez correcte. Nous avons un certain nombre de points sur lesquels nous savons que nous pouvons sans doute progresser, soit parce que nous n'informons pas assez ce que nous faisons, soit parce qu'un certain nombre de nos choix restent des choix – que nous assumons – qui ont des impacts plus défavorables sur le climat. Je parlais par exemple de l'habitat, on était très vert tout à l'heure, mais on a eu un échange en bureau la semaine dernière sur un projet dont le permis de construire a été déposé avant notre nouveau règlement financier, qui ne sera donc pas aux normes RE2020 et qui forcément, du coup, va dégrader notre cotation habitat sans doute l'année prochaine – j'espère que ce ne sera que de façon marginale et temporaire.

Je crois que c'était important d'avoir cette lecture aussi ensemble, à la fois pour compléter la présentation financière qui vous a été faite par Richard BOUDET, mais aussi pour nous préparer ensemble à des réflexions futures. Voilà pour l'ensemble de cette présentation budgétaire.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, alors Gérard SANTOSUOSSO puis Jean-Marc BARDI.

M. SANTOSUOSSO :

Oui, tout à l'heure M. BOUDET nous a fait part d'une belle expression : « au cas où », ce qui est intéressant pour trois raisons. La première raison, c'est qu'effectivement on aura à rembourser une partie de la TVA qu'on a rétro perçue. La deuxième raison découle d'une réflexion qui est sur le coefficient d'exécution de nos investissements qui est relativement faible. Or, on mise énormément sur les investissements futurs, ce qui est une bonne chose et sur laquelle je suis totalement d'accord. Sauf qu'en matière opérationnelle, nous sommes peut-être un tout petit peu contraint par nos capacités opérationnelles dans nos services, et qu'il faudra peut-être envisager ou de prendre des services un peu plus étoffés pour satisfaire l'opérationnel des investissements ou traiter en externe. Dans l'un ou dans l'autre cas, évidemment, les frais de fonctionnement vont légèrement augmenter. Et c'est là que peut-être le « au cas où » peut être intéressant, parce qu'il me semble que la volonté des investissements est tout à fait louable et que c'est là-dessus qu'on sera performants pour améliorer et les services à la population et puis nos différents patrimoines et puis le développement économique. Le dernier élément c'est, si je me souviens bien, de ne pas dépasser 2 % d'évolution de nos dépenses de fonctionnement selon les orientations Cahors. Nous allons avoir à choisir entre un équilibre un peu difficile qui est celui d'augmenter quand même nos investissements et de façon très significative, et les orientations sont louables, mais en même temps ne pas trop augmenter les frais de fonctionnement inhérents éventuellement au personnel dont les charges sont déjà relativement importantes que la moyenne nationale, ou les traiter en externe. Mais en tout cas, je valide totalement. J'ai tout compris.

Mme FELIX :

Jean-Marc BARDI.

M. BARDI :

Merci, Madame la Présidente. C'est à propos de la partie neutre sur les usages numériques et systèmes d'information. C'est vrai qu'au préalable, les logiciels, on peut dire que ça ne consomme pas mais il faut aller plus loin et je pense que ce n'est pas neutre du tout puisque les logiciels avec les data center consomment à peu près 10 % de l'énergie nationale et, selon les choix techniques des logiciels, les sauvegardes externalisées ou en local, le fait de laisser les postes allumés ou pas allumés, cela joue énormément sur la consommation d'électricité et le nucléaire n'est pas zéro carbone absolu. Donc la partie neutre me gêne un petit peu. Merci.

Mme FELIX :

Merci de ta remarque, Jean-Marc (BARDI). Je crois que c'est un peu le constat qu'on a fait, c'est qu'il fallait qu'on aille plus loin dans l'analyse sur des usages numériques qui aujourd'hui représentent, à l'échelle internationale, une part significative de la consommation d'énergie. Et donc ça n'est plus une question marginale, ça nécessite de ne plus être traité comme une question marginale, mais bien comme une question importante. Et je dois pouvoir dire que la direction et, j'imagine, Jean-Marie (VOLLLOT) avec elle sont prêts à ce qu'on creuse un peu la question.

Et puis un petit mot, Gérard (SANTOSUOSSO), sur le « au cas où » : c'est toujours plus satisfaisant d'avoir un peu de marge de manœuvre. Mais j'insiste sur les budgets eau et assainissement parce qu'effectivement, on a des trajectoires aujourd'hui de recettes qui sont plutôt en atténuation, ce qui est une excellente nouvelle en matière de comportement des gens et de prise de conscience, finalement, de la rareté de l'eau et de sa valeur, quand bien même on n'a pas augmenté, nous, nos tarifs de façon très significative – on l'a fait un peu sur l'assainissement collectif, mais uniquement – mais c'est vrai que c'est un défi en matière d'équilibre de budget. Ça pourrait devenir un défi en matière d'équilibre de budget, c'est une question qui est très partagée par l'ensemble des collectivités distributrices d'eau puisque demain, on a un modèle économique à réinventer sur nos budgets d'eau et d'assainissement. Donc ce n'est pas mal qu'on ait pu se faire aussi ce petit « matelas de court terme ». Et puis si les choses se passent bien, on le réinvestira.

Je vais passer au vote point par point, merci de me le rappeler Richard (BOUDET). Nous devons d'abord approuver le budget principal, c'est ça qui est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 88 963 616 € en fonctionnement et 50 105 242 € en investissement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

D'approuver la création des chapitres opérations pour Foch, travaux d'isolation thermique, biodéchets et participation à la véloroute V48.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

D'approuver la création d'une autorisation d'engagement pluriannuelle d'un montant de 5,2 M€ pour le projet Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028, avec des crédits de paiements tels qu'indiqués dans votre document.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Archéologie préventive à hauteur de 1 029 300 €.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le budget annexe du Technopôle Lahitolle avec 308 000 € en fonctionnement et 3 911 000 € en investissement.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le budget annexe des Activités locatives assujetties à la TVA, 1 533 800 € en fonctionnement et 929 971 € en investissement.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, je vous remercie.

Budget annexe du Parc d'activités du Moutet.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Parc d'activités aménagé à partir de 2019, il n'y a que 4 818 € en fonctionnement.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, je vous remercie.

Budget annexe de l'eau, 14 857 568 € en fonctionnement et 17 975 000 € en investissement – c'est considérable.

Pas de votes contre, pas d'abstentions. Je vous remercie.

En assainissement collectif, 24 803 672 € en fonctionnement et 16 661 426 € en investissement.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, je vous remercie.

Et enfin, le budget annexe d'assainissement non collectif, 193 870 € en fonctionnement et 6 652 € en investissement.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Ce budget 2024 est donc adopté. J'aurai l'occasion, je ne vous l'ai pas dit tout à l'heure, mais comme je le fais chaque année maintenant avec celles et ceux notamment de l'exécutif qui le souhaiteront, de le commenter aux agents de l'Agglomération dans les premiers jours d'avril – je n'ai plus la date en tête. Et je passe la parole à Bernard DUPERAT. Et M. GALUT me laisse son pouvoir.

- 45 présents -

Départ de Monsieur Yann GALUT, pouvoir à Madame Irène FELIX

Délibérations présentées par M. DUPERAT : Eaux pluviales, Rivières et GEMAPI

11. Établissement Public Loire - Adhésion d'Orléans Métropole - Approbation du Conseil Communautaire

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner son accord pour l'adhésion à l'Établissement Public Loire, d'Orléans Métropole.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. DUPERAT :

Merci, Madame la Présidente.

Mme FELIX :

Je lui souhaite d'ailleurs un excellent anniversaire.

M. DUPERAT :

Très simplement comme délibération, c'est l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Établissement Public Loire. La délibération est la suivante : il est proposé au Conseil Communautaire de donner notre accord pour l'adhésion Établissement Public Loire à Orléans Métropole. Voilà, Madame la Présidente.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) - Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et modification des statuts - Approbation du Conseil Communautaire

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. de donner son accord pour l'adhésion au Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais ;
2. d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents ;
3. de notifier la délibération au Président du Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. DUPERAT :

Alors, autre délibération : elle concerne le Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs Affluents (le SIAB3A). C'est l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et la modification des statuts. Donc on nous demande l'approbation du Conseil Communautaire, à savoir de donner notre accord pour l'adhésion au Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs affluents de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais ; d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents ; et aussi de notifier la présente délibération au Président du Syndicat d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et de leurs affluents. Je laisse la parole à Mme la Présidente pour le vote. Merci.

Mme FELIX :

Je vous propose que nous validions.

Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie, et je passe la parole à Alain MAZÉ.

Délibération présentée par M. MAZE : Conférence des Maires, Collecte et gestion des déchets ménagers et assimilés, incendie

13. Mise à disposition de couches lavables auprès des communes et du CCAS

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'extension de l'opération aux communes et CCAS situés sur le territoire de l'agglomération qui en font la demande ;
2. d'approuver la convention type relative à la mise à disposition de kits de couches lavables aux communes et CCAS ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. MAZÉ :

Oui, merci, Madame la Présidente. Cette délibération concerne la mise à disposition de couches lavables auprès des communes et du CCAS. Alors bon, je vous rassure, c'est bien pour les enfants qu'on propose ces couches lavables et c'est dans le cadre de notre programme local de prévention et de réduction des déchets. Cela fait déjà un certain temps que nous mettons à disposition des couches lavables aux jeunes parents pour leurs enfants et jusqu'à maintenant c'était quelque chose qui était organisé par les services de Bourges Plus. C'était évidemment prenant pour les services, puis on a trouvé qu'il serait plus intéressant en fait que ce soit les communes ou leur CCAS qui gèrent cette mise à disposition. Alors, c'est un prêt de quelques mois et après, les parents font le choix de continuer ou non avec ces couches lavables. Parce que cela ne convient pas à tout le monde, il faut bien le reconnaître. Donc on a cette mise à disposition qui est possible maintenant pour les communes et le CCAS, et en annexe vous avez la convention de prêt, le guide et tout ce qu'il faut pour que l'on puisse mettre en œuvre cette délibération.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. Cela va apporter de la proximité et chaque déchet en moins est bon à prendre. Donc je mets cette délibération au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération présentée par Mme FELIX en l'absence de M. GARCIA : Plan Vélo Intercommunal

14. Convention de partenariat relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Véloroute n° 48 « de la Cathédrale de Bourges à l'Étang du Puits à Argent-sur-Sauldre »

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'abroger la délibération n° 39 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023, devenue caduque ;
2. d'approuver la convention de partenariat relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Véloroute n° 48 « de la Cathédrale de Bourges, à l'Étang du Puits à Argent-sur-Sauldre » ;
3. d'approuver le versement d'une subvention de 165 000 € au Département du Cher au titre de l'année 2024 ;
4. d'approuver le versement d'une subvention de 335 000 € au Département du Cher au titre de l'année 2025 ;
5. d'approuver le versement d'une subvention de 50 000 € au Département du Cher au titre de l'année 2026 ;
6. d'approuver le versement d'une subvention de 56 617 € au Département du Cher au titre de l'année 2027 ;
7. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX :

Convention de partenariat, que je vous présente en l'absence de Stéphane GARCIA, avec le Département pour le financement des travaux d'aménagement de la Véloroute V48 de la Cathédrale de Bourges à l'Étang du Puits et t jusqu'à Sully-sur-Loire ensuite quand on continue dans le Loiret. C'est un beau trajet qui va partir de la gare, dont les travaux démarrent très prochainement puisqu'ils doivent démarrer, je crois, au mois de mai et auxquels nous contribuons avec nos intercommunalités voisines – ou, plus nettement, celles qui sont sur l'axe. Nous sommes appelés à participer à hauteur de 606 000 € à la Véloroute. On avait déjà apporté 6 645 € pour les études. Je vous propose d'approuver cette convention.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération présentée par M. MAZE en l'absence de M. POYET : Aménagement de l'espace et urbanisme intercommunal

15. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Le Subdray, ouverture à l'urbanisation d'une zone 2 AU

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU (parcelle AD 062) située Allée Paul Dubois sur la commune de Le Subdray ;
2. d'intégrer à la procédure de modification du plan local d'urbanisme intercommunal en cours le changement du zonage de la parcelle AD 062.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX :

Denis POYET n'est pas là, je ne sais pas si quelqu'un est chargé de présenter sa délibération. C'est vous, Alain (MAZE) ? Merci.

M. MAZÉ :

Oui. Denis m'a donc demandé de présenter cette délibération. En effet, c'est une délibération qui est exigée par le Code de l'Urbanisme, qui oblige les collectivités à donner les motifs qui conduisent à solliciter le passage du zonage 2 AU en zonage 1 AU. En effet, la logique veut que ce changement se fasse uniquement quand la commune a consommé tout son potentiel constructible, mais, au Subdray, on a un petit ennui puisqu'il y a un propriétaire qui fait de la rétention sur ses terrains et la commune souhaite quand même poursuivre les constructions. C'est pour cela qu'il est demandé ce passage, pour une parcelle, de zone 2 AU en 1 AU.

Mme FELIX :

Sachant que la zone 1 AU actuelle est réduite d'autant, autrement dit que le solde est égal à zéro.

M. MAZÉ :

Oui.

Mme FELIX :

C'est important parce que sinon, cela ne serait pas réglementaire.

M. MAZÉ :

Non, cela n'augmente pas la surface constructible.

Mme FELIX :

Voilà, donc c'est très exceptionnel, mais il y a là une situation communale particulière que nous essayons de régler. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Catherine PALLOT.

16. Rapport annuel du Médiateur - Année 2023

Le Conseil Bureau Communautaire a décidé :

- de prendre acte du rapport annuel 2023 du Médiateur Territorial de l'Agglomération, conformément au document joint à la délibération.

Interventions :

Mme PALLOT :

Merci. Il est question de prendre acte du rapport du médiateur pour l'année 2023. Je ne vais pas vous donner toutes les statistiques qui ont été traitées dans ce rapport, mais tout de même, en 2023, ce sont 185 saisines, 185 requêtes traitées, ce sont 500 contacts avec les requérants. C'est surtout +75 % par rapport à l'année précédente, donc peut-être qu'on peut saluer aussi la campagne de terrain qui a été faite par l'équipe de médiation en participant à différents événements et pour se rendre toujours plus visible. Donc là, il est question aussi d'accès aux droits : la médiation existe, il faut le faire savoir.

Sur 185 saisines, 109 relevaient de la compétence du médiateur ; les 76 autres ont été réorientées vers d'autres instances spécialisées : conciliateurs de justice, délégués du Défenseur des droits, etc.

Je souligne dans ce rapport un peu différent des années précédentes quelques exemples et quelques témoignages qui ont été inscrits. Je trouve intéressant d'avoir aussi le retour des usagers sur la manière dont ils ont été reçus dans ce service de médiation. Six améliorations et évolutions sont proposées par le Médiateur, donc je vais vous les citer. 1° : il est question de s'améliorer sur l'enjeu de la portée juridique du certificat de conformité d'assainissement que délivre Bourges Plus en cas de dysfonctionnement de l'installation des usagers ; 2° : c'est l'urgence de notifier plus rapidement les fuites d'eau ; 3° : c'est réécrire le règlement du Service de l'Eau afin de facturer l'utilisateur actuel qui a bénéficié du service en cas de défaillance lors de résiliation de bail et/ou d'ouverture de compteur et de prendre en compte le droit à l'erreur, en lien avec la Loi ESSOC ; 4° : c'est la mise en place de permanences mensuelles au sein des mairies annexes puis des mairies des communes ; 5° : j'ai la mise en place d'un plan de communication plus ambitieux encore que cette année 2023, avec une présence active sur les réseaux sociaux notamment ; 6° : c'est l'organisation de la rencontre des médiateurs institutionnels. Tout cela pour améliorer encore la question de l'accès aux droits.

M. COLLIN, médiateur, donne aussi les suites de ce qu'il a préconisé, l'année dernière et parfois dans des rapports précédents. On a des points verts et des points rouges, et puis un point bleu : cela veut dire qu'on est en amélioration continue sur le point en bleu. Les points verts c'est que, par exemple, le Service Environnement a renforcé sa communication sur la question du ramassage des déchets les jours fériés, parce qu'on sait que tout le monde n'est pas branché Internet. Il y a aussi un net progrès sur la question des délais d'instruction des assurances qui étaient jugés excessifs, donc des actions ont été menées et permettent aussi de constater la réduction de ces délais. Troisième point vert, c'est la question de l'accusé de réception pour les demandes des usagers qui dépassent 15 jours de traitement. Là aussi, des efforts sont faits et, a priori, cela marche. Les points rouges qui sont toujours finalement d'actualité, c'est l'actualisation du règlement du Service de l'Eau sur quelques sujets qu'il faut reprendre et clarifier, et aussi sur la question des exigences réglementaires du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Le deuxième point rouge, c'est le fait de présenter les missions du médiateur dans les DGA, donc ça va se faire en 2024. Et le point d'amélioration continue, c'est la poursuite des efforts sur l'idée de faire connaître la médiation.

Mme FELIX :

Merci beaucoup, Catherine (PALLOT), et merci à nos deux médiateurs. Y a-t-il des demandes de complément ? Je n'en vois pas.

Nous ne votons pas sur cette délibération, nous en prenons acte. Et je passe la parole à Marc STOQUERT.

Délibérations présentées par M. STOQUERT : Eau potable, Transitions agroécologique et agroalimentaire, Énergies renouvelables, Ressources Humaines

17. Direction des Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Créations et modifications de postes

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les créations et modifications de postes répertoriées dans les tableaux joints à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT :

Merci, Madame la Présidente. Je vous présente la délibération de la Direction des Ressources Humaines, tableau des effectifs, créations et modifications de postes. Suite au départ d'un agent, il convient de modifier le cadre d'emploi actuel de postes de techniciens bâtiment, et pour faire suite à la réussite de plusieurs agents aux différents concours territoriaux, il convient de modifier les cadres d'emploi des postes suivants : un chef de projet à la direction des Usages numériques, un archiviste au Service des Archives, un chef de secteur suivi financier à la direction du Bâtiment et un chargé d'emploi au développement des compétences à la direction des Ressources Humaines.

Mme FELIX :

Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Délibération suivante.

18. Direction des Ressources Humaines et de l'Innovation Managériale - Autorisation de recrutement de contrats de projets

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser le recrutement d'un contrat de projet Territoire Industrie ;
2. d'autoriser le recrutement d'un contrat de projet Archives BCEC 2028.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT :

C'est d'autoriser le recrutement d'un contrat de projet Territoire d'Industrie. On retrouve les mêmes EPCI que tout à l'heure au niveau du PETR. Il apparaît nécessaire, pour atteindre l'ensemble des résultats attendus, de recruter une personne qualifiée dédiée à la coordination et à l'animation et le suivi des programmes dans le cadre d'un contrat de projet Territoire d'Industrie. Le poste est subventionné en partie par l'État et la charge financière restante répartie entre chaque EPCI adhérente au projet.

Il est proposé de recruter un agent de qualité de chargé de mission sous forme d'un contrat de projet Archives BCEC 2028. Ce contrat s'étendrait sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 mars 2029 et permettrait de recueillir l'ensemble de la production d'archives liées au projet de la Capitale Européenne de la Culture 2028 sur tout le territoire des communes de l'Agglomération.

Mme FELIX :

Merci. Sur le projet Territoire d'Industrie, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais lors de notre dernier Conseil, nous avons délibéré sur une convention avec les autres EPCI sur le partage de la charge de ce poste. Donc sur l'ensemble des délibérations, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

19. Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Porche

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'instauration d'un droit de préemption sur le PPR de l'AAC du Porche ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, au titre de l'article L. 5211-10 du CGCT, à exercer ce droit de préemption au nom de la Communauté d'Agglomération ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce droit de préemption.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT :

Institution du droit de préemption urbain (DPU) sur le Périmètre de protection rapprochée de l'aire de captage du Porche. Ce droit de préemption appliqué au PPR de l'AAC du Porche s'intégrera pleinement dans la future stratégie foncière du 4^e contrat territorial signé le 9 février 2023 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les cinq autres partenaires de ce programme d'action. L'objectif sera de préserver la vocation agricole des parcelles achetées le cas échéant, tout en permettant de mieux protéger la ressource en eau. Afin de faciliter l'usage de ce droit de préemption par l'Agglomération, il est proposé, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, de déléguer cette compétence à la Présidente ; conformément au Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ainsi que dans les communes concernées, et mention sera insérée dans les deux journaux diffusés dans le Département. Je rappelle que ce droit de préemption fait aussi suite à d'autres outils qu'on met en place sur les ORE et les PCE, pour avoir une boîte à outils pour le Porche et travailler sur la prise en compte des terrains.

Mme FELIX :

Oui, merci. C'est effectivement un élément de plus et ce droit de préemption-là a une particularité, c'est que c'est le seul par lequel nous pouvons aisément – parce que dans les autres cas c'est compliqué –, mais relativement aisément modifier les conditions d'exploitation de la terre, c'est-à-dire que nous pouvons mettre en place des baux environnementaux à la suite de cela. Alors que dans les autres formes d'acquisition de foncier, que ce soit à l'amiable ou avec d'autres droits de préemption, cela n'emporte pas une évolution du bail et donc une évolution des pratiques. Donc finalement, c'est assez vain pour nous. La seule chose qui nous intéresse, c'est l'évolution des pratiques. Je rappelle qu'un droit de préemption ne s'exerce que lorsqu'il y a une mutation sur le foncier, donc pas très souvent. Mais comme le dit très bien Marc STOQUERT, c'est un élément de notre boîte à outils que nous essayons de mettre en place pour le Porche.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

20. Remise gracieuse facture eau et assainissement – concession n° 03317611

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à l'usager de la concession n° 03317611 un dégrèvement de 1 030 m³ en eau et 1 067 m³ en assainissement, soit un écrêtement de la facture de 4 835,41 € et un reste à charge de 199,09 €.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT :

Prochaine délibération, c'est une remise gracieuse facture sur eau et assainissement, pour un monsieur de 93 ans qui vivait seul, avec des revenus modestes, et n'était pas assujéti à l'impôt. La commission s'est prononcée pour la remise gracieuse.

Mme FELIX :

Je vous propose d'en faire autant. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

21. Remise gracieuse facture eau et assainissement – concession n° 03312722

Le Conseil Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à l'usager de la concession n° 03312722 un dégrèvement de 206 m³ en eau et 267 m³ d'assainissement, soit un dégrèvement de 1 107,06 € et un reste à charge de 420,84 €.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT :

La deuxième remise gracieuse concerne un usager qui a fait le nécessaire immédiatement à la réception des deux courriers. La commission s'est prononcée en sa faveur.

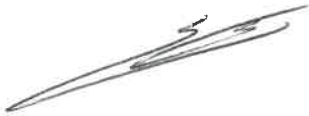
Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Avant de vous inviter à aller boire un verre, je voulais saluer 40 ans de carrière d'Annick GRELAT, Chef du Service des Assemblées.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 19h50.

Secrétaire de séance,



Marc STOQUERT
Membre du Bureau

BOURGES, le

22 AVR. 2024

La Présidente,



Irène FELIX

